

République Française  
Département Sarthe (72)  
**Commune de Marçon**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/07/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	12

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 5 Juillet à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 29/06/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 29/06/2023.

**Présents** : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHARDRON Yann à Mme SINNAEVE Emilie

Excusé(s) : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia, M. GHYAMPHY Koffi

Absent(s) : Mme GAGNARD Sylvie

**A été nommé(e) secrétaire** : M. DE MALHERBE Raymond

### 2023/048 – Déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 4 route de la Vallée de la Dême et soumis au droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner le bien suivant appartenant à M. et Mme Pascal ADET, est soumis au Droit de Préemption Urbain :

- Parcelle cadastrée AB 111 "Route de la Vallée de la Dême" d'une superficie de 00ha 03a 95ca

Sur proposition de Mme Le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain pour ledit bien.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 06/07/2023  
Le Maire  
Monique TROTIN

Secrétaire de séance  
M. DE MALHERBE Raymond

